



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

**COMITE DE PROGRAMMATION
DU MERCREDI 9 octobre 2019**

COMPTE RENDU

Séance du 9 octobre 2019

Date de convocation : 26 septembre 2019

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 13/24

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance : quorum général 13/24, quorum privé 8/14.

L'an deux mille dix-neuf, le neuf octobre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aubais.

Présents :

Collège des collectivités

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Marie Pasquet, Jean-Pierre Bondor, Henry Sarrazin, Michel Cavaillès.

Sans voix délibérative : Richard Pitaval.

Collège des consulaires

Sans Voix délibérante : Pascal Chabert représenté par Patrick Moroy.

Collège des associations

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Lysa Jonquet, Patrick Pascal, Robert Lefort, Stéphan Jannez.

Collège société civile

Avec voix délibérative : Claude Constant, Marylène Badoux, Daniel Rémy.

Techniciens et partenaires invités :

Carole Colenson (CC Petite Camargue), Zoé Valat Conseil départemental du Gard, Karine Diaz (CC Pays de Lunel)

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Aude Faye, Lisette Lesueur

M. le Président, Pierre Martinez, remercie l'ensemble des participants du Comité de programmation pour leur présence et Mme le maire, Pilar Chaleyssin, souhaite la bienvenue dans sa commune ainsi qu'une bonne séance de travail.

Suite à une première demi-heure dédiée au comité technique de l'ATI, le Président, Pierre Martinez, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance de ce comité de programmation LEADER.

L'ordre du jour est le suivant :

I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

- a) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion
- b) Déprogrammation pour abandon et selon avancée des mises en paiement

II- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a) FA 1 Entrepreneuriat : *Développement de nouveaux produits - Savonnerie artisanale à Villevieille*
- b) FA 1 Entrepreneuriat : *Création d'un commerce de produits écoresponsables à Sommières*
- c) FA 4 Cohésion sociétale : *Aménagement d'un espace de rencontre à Crespian*
- d) FA 6 Coopération : *Développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah et les territoires ruraux français - 1^{ère} phase*

III- Questions diverses

- a) État de la consommation de l'enveloppe du GAL
- b) Information sur les échéances de fin de programmation
- c) Mise en œuvre de la fin de programmation

I - PROGRAMMATION/DÉPROGRAMMATION :

Objet : Ajustement, programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

a) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion

Sont présentés les dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable et un rapport d'instruction selon le retour de l'autorité de gestion et propose de programmer ces dossiers.

Dossiers ayant reçus un avis d'opportunité favorable

Fiche Action		Porteur	Note	FEADER en euros	Coût total en euros
FA 2 Tourisme	Développement de l'entreprise agrotouristique	SARL Vigno'vins	12/20	12 000 €	35 833,33 €
FA 4 Cohésion sociétale	Aménagement de la bibliothèque à Saint-Christol	Commune d'Entre Vignes	14/20	50 000,00 €	280 000,00 €
FA 5 Patrimoines	Etude de programmation pour la connaissance et la mise en place du château de Calvisson	Commune de Calvisson	11/20	12 608,00 €	19 700,00 €

Développement de l'entreprise agrotouristique SARL Vigno'vins

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Aménagement de la médiathèque de Saint-Christol

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Etude de programmation pour la connaissance et la mise en place du Château de Calvisson

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Dossier nécessitant un ajustement

Fiche Action	Dossier	Porteur	Note obtenue	FEADER	Coût total
FA 1 Entreprenariat	Soutien à la reprise et modernisation de la boulangerie de Montpezat	SAS Comiotto	13/20	7 580,80€	18 950,46 €

M. Comiotto a informé le GAL par courrier de modifications intervenues sur son projet : anticipation de l'achat du véhicule de livraison (donc exclu du dossier) et ajout de kits d'installation du four. Le projet évolue de 31 836,50 € à 18 950,46 €. Le coût du nouveau projet doit faire l'objet d'une reprogrammation pour être recevable auprès de l'autorité de gestion. Désengagement FEADER de 5 154,42€

Ce point est ajourné en séance faute d'absence du rapport d'instruction de l'Autorité de Gestion.

Dossiers réalisés partiellement ou abandonné nécessitant la déprogrammation du FEADER non utilisé

Fiche Action	Dossiers	Porteur	FEADER programmé	Raison de désengagement de crédits	FEADER payé	Montant à désengager
FA 1 Entreprenariat	Création d'une épicerie ambulante	Mr Ludovic Dupont	1 089,40€	Cessation d'activité	0,00 €	1 089,40€
FA 1 Entreprenariat	Création d'une micro-brasserie	SAS Brasserie du Petit Caboulot	25 000,00 €	Sous-réalisation	24 098,76€	901,24 €
FA 1 Entreprenariat	1 ^{er} salon SRG en Camargue	Association Site remarquable du goût	7 365,04€	Sous-réalisation	7 294,24€	70,80 €

Monsieur Dupont a arrêté son activité insuffisamment rentable.

Des achats d'occasion, inéligibles, ont été exclus du dossier de la brasserie du Petit Caboulot.

L'association du site remarquable du goût a bénéficié de dons en nature, également inéligibles.

Les désengagements sont soumis au vote du comité.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

II- AVIS D'OPPORTUNITE :

FA 1 : Développement de nouveaux produits - Savonnerie Artisanale à Villevieille

Fiche Action 1 Entrepreneuriat : Développement de nouveaux produits - Savonnerie Artisanale à Villevieille				
Maître d'ouvrage	SA BULLE, Sylvie GRIZB-BONNET, auto entrepreneur			
Localisation du projet	Villevieille			
Calendrier d'exécution	15 novembre 2019 au 30 février 2020			
Objectif fiche action	Maintien des savoir-faire et de l'artisanat local			
Points d'intérêt	Utilisation de matières premières locales			
Lignes de dépenses	Certifications de 4 formules de savons : 2 000,00 €			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible HT		2 000 €	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	40 %	800 €	
	CC Pays de Sommières	10 %	200 €	
	Autofinancement	50 %	1 000 €	

L'entreprise repousse son investissement en attendant une reprise de l'activité aujourd'hui inférieure aux prévisions.

Le dossier est ajourné.

FA 1 : Création d'un commerce de produits Éco responsables à Sommières

Fiche Action 1 Entrepreneuriat : Création d'un commerce de produits Éco responsables à Sommières				
Maître d'ouvrage	SARL DEMAIN SUR TERRE			
Localisation du projet	Sommières			
Calendrier d'exécution	Ouverture fin 2019			
Objectif fiche action	Promouvoir des filières locales, l'innovation et le développement durable.			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commercialisation de produits sains et locaux 			
Lignes de dépenses	▪ Aménagement du local		1 000 €	
	▪ Rayonnage		4 000 €	
	▪ Communication		4 000 €	
	▪ Équipement informatique		5 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible HT		14 000 €	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	40 %	5 600 €	
	CC Pays de Sommières	10 %	1 400 €	
	Autofinancement	50 %	7 000 €	

Le pas de porte est bien placé dans une rue commerçante, cependant, Mme Badoux et Mr Lefort du comité soulignent l'optimisme de financer 2 emplois grâce à ce type de commerce. Il semble difficile de se cantonner aux produits non proposés par les concurrents de Sommières (épicerie bio, librairie, ...)

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13,5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11
Abstention : 2
Contre : 0

FA4 : Aménagement d'un espace de rencontre intergénérationnelle à Crespian

Fiche Action 4 Cohésion sociétale : Aménagement d'un espace de rencontre intergénérationnelle à Crespian				
Maître d'ouvrage	Commune de CRESPIAN			
Localisation du projet	Crespian Chemin des Faïsses			
Calendrier d'exécution	du 01/10/2019 au 31/12/2019			
Objectif fiche action	Améliore le vivre ensemble et facilite les interactions sociales.			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcelle situé sur un chemin de randonnée et sur un parcours de géocaching 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de la parcelle 9 390,00 € ▪ Équipement 11 514,00 € 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible HT		20 904,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	64 %	13 378,00 €	
	Département du Gard/Région	16 %	3 344,00 €	
	Autofinancement	20 %	4 182,00 €	

M. Sarrazin est étonné du faible coût de l'aménagement de la parcelle. Le revêtement du sol prévu en gravier roulé est-il une solution qualitative ? L'aménageur du lotissement ne peut-il pas financer cet équipement comme cela se fait couramment ?

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 12,5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11
Abstention : 1
Contre : 1

FA 6 : Développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah et les territoires ruraux français – 1^{ère} phase

Fiche Action 6 Coopération: Développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah et les territoires ruraux français – 1 ^{ère} phase				
Maître d'ouvrage	PETR Vidourle Camargue			
Localisation du projet	Territoire des GAL français / Tunisie			
Calendrier d'exécution	du 13/10/2019 au 19/10/2019			
Objectif fiche action	Soutien aux projets de coopération			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet interfonds et international, multiples domaines et partenaires, soutien aux pays en développement 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible TTC		8 438,64 €	Taux maxima d'aide publique = 100 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	80 %	6 750,91 €	
	Département du Gard/Région	20 %	1 687,73 €	

La délégation du GAL sera composée de Marie Galand et Maxime Charlier (agent du PETR), de M. Sarrazin (élu communautaire), de Mathieu Chapel de la SAS Côté Chic, de Pauline Constantin de l'institut Marin du Gros du Roi, de Xavier Murard du projet ReSeaClons et de Bernard Perez du centre de recherche CRPMEME.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 17,5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers. L'Autorité de gestion validera cette proposition en commission.

Vote : Pour : 12
Abstention : 1
Contre : 0

Les nouveaux locaux du PETR à Aimargues permettent d'accueillir un plus grand nombre de participants aux comités techniques. En plus de la société civile, des agents référents des conseils départementaux et des communautés de communes, tout autre membre du GAL souhaitant se joindre à la pré-notation des projets peut se manifester auprès de l'équipe du PETR.

III- QUESTIONS DIVERSES :

a) État de la consommation de l'enveloppe du GAL

Comparatif avec les GAL d'Occitanie

	Région Occitanie	PDR ex Languedoc-Roussillon	GAL Vidourle Camargue
Programmation	42% (= taux national)	48%	63%
Paiement	7% (= taux national)	12%	6% (difficultés de traitement des dossiers en sous réalisation)

Lors de la réunion inter-GAL du 20 septembre 2019, il a été constaté une avance du GAL Vidourle Camargue dans la programmation des projets du territoire (63% de son enveloppe FEADER sont programmés contre 42% en Occitanie). A contrario, notre GAL subit un retard sur le versement des subventions (seulement 6% de l'enveloppe totale) à cause principalement de la sous-consommation dans le fonctionnement du GAL (frais de salaires). Les dossiers « Animation 2017 et 2018 » ne sont toujours pas versés.

Consommation de l'enveloppe du GAL au 09/10/19

	FA1 Entreprenariat	FA2 Tourisme	FA3 Employabilité	FA4 Cohésion sociétale	FA5 Patrimoines	FA6 Coopération	FA7 Animation GAL
Enveloppe Fiche-Action	263 304 €	338 343 €	158 129 €	423 195 €	571 171 €	64 286 €	605 000 €
Projets programmés	11 projets 154 061 €	11 projets 248 844 €	7 projets 104 668 €	12 projets 266 711 €	16 projets 383 779 €	1 projet 32 000 €	4 projets 335 274 €
Montant disponible	109 243 €	89 499 €	53 461 €	156 484 €	0 €	32 286 €	269 726 €
Dossiers en opportunité après CP 09/10/19	5 projets 67 374 €	4 projets 104 309 €	2 projets 65 648 €	6 projets 187 769 €	6 projets 187 392 €	1 projet 6 751 €	3 projets 240 000 €
Projection de l'enveloppe restante	41 869 €	- 14 809 €	-12 186 €	-31 284 €	0 €	25 535 €	29 726 €

Si tous les projets validés en opportunité s'accomplissent, la maquette financière sera en sur consommation.

D'après analyse des 22 dossiers en attente de paiement, très peu de projets sont en sous réalisation. Le reliquat à redistribuer sera faible.

b) Information sur les échéances de fin de programmation

Il est important de signaler aux porteurs de projet les dates limites de dépôt de dossier :

31/12/2021	Fin de programmation (dossier avec convention signée)
☞ 30/06/2021	= Date de fin des dépôts de dossiers complets auprès du GAL
30/09/2022	Fin d'exécution des projets (dernière facture acquittée)
31/12/2022	Fin des instructions des demandes de solde
31/12/2023	Clôture du FEADER 2014-2020

Comme pour les périodes précédentes, le programme LEADER 2014-2020 français s'achèvera avec 3 ans de décalage.

c) Mise en œuvre de la fin de programmation

Afin de préparer au mieux la fin de la programmation LEADER 2014-2020, il est proposé les actions suivantes.

- o Un courrier aux porteurs de projets ayant reçu une opportunité favorable pour prévenir de la fin des crédits (sauf dossiers retenus en AAP et projets abandonnés).
1 dossier complet = 1 dossier instruit et programmé

18 dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable sont encore en attente de complétude. Seulement 5 sont retardés, indépendamment de leur volonté, par l'obtention des notifications de cofinanceurs.

- o Au vu du faible montant de sous-réalisations (26 321 € sur 22 dossiers en attente de paiement), il peut être proposé de:
 - o Fermer la fiche action 5 « Patrimoines » après programmation des derniers dossiers complets, soit 1 dossier / 3 045€ FEADER demandé,
 - o Sanctuariser les fonds destinés aux entreprises sur la fiche action 1 « Entreprenariat » en organisant un concours des TPE à l'échelle du PETR ou un AAP,
 - o Autoriser le Président à demander une enveloppe supplémentaire à la Région,
 - o Modifier la maquette financière selon les besoins des dossiers complets au fil de l'eau.

M. Pitaval informe que le Pays de Lunel travaille également à un concours d'entreprises. Une coordination est nécessaire. Une réunion technique sera donc organisée en présence des services économiques des communautés de communes.

Suite au débat, les actions proposées ne sont pas modifiées.

Pour valider l'ensemble des propositions, il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Prochaine rencontre :

- Comité technique - mercredi 20 novembre
- Comité de programmation - mercredi 4 décembre

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h.

Compte-rendu rédigé le 10 octobre 2019 à Aimargues.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

